



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 113121

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des donneurs de sang. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour l'amélioration et le renforcement des procédures des dons de sang et de plasma de façon à les rendre plus équitables et transparentes.

Texte de la réponse

La transparence des procédures des dons de sang et de plasma est l'objectif des actions de l'Établissement français du sang, auquel est associée la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, tant au niveau national que local. Les prescriptions législatives et réglementaires encadrant le don de sang et de plasma sont précises et contraignantes, tant sur le plan de l'information des donneurs sur le devenir de leur don que sur le plan de la sécurité sanitaire. Les principes d'anonymat, de consentement et de bénévolat sont au cœur de la pratique quotidienne de l'Établissement français du sang. Des documents précis et didactiques sont remis au donneur avant l'entretien médical (questionnaire pré-don, fiche explicative) et après le don (procédure de rappel, document d'information sur les autres dons) et une grande quantité d'informations est disponible sur le site de l'Établissement français du sang et de ses établissements régionaux www.efs.sante.fr.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113121

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12915

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3006